

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	24	
Représentés :	9	
Non représentés :	0	
		Séance du 17 octobre 2023
L'an deux mille-vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze octobre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Jean-Claude OBER, Patrice de CAMARET.		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Christiane TCHA SENG NOU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, précise à l'Assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs. C'est pourquoi, afin de faire face à des besoins temporaires d'activité, il est proposé de créer les 10 postes suivants :

Service	Nombre de postes	Grade	Catégorie	Temps de travail
Petite-enfance	2	Agent social	C	Temps complet
Enfance et jeunesse	3	Adjoint d'animation	C	Temps complet
Enfance et jeunesse	1	ATSEM	C	Temps complet
Evènements et gestion des équipements	4	Adjoint technique	C	Temps non complet (20/35 ^{ème})

Madame GARNERO précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de chaque grade concerné, relevant de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 7 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME et Simon Berthe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter dix agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services précités ;

DECIDE la création de dix emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

DECIDE de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1^{er} échelon du grade concerné, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dix agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 7.11.2023

Publié le : 7.11.2023.

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Christiane TCHA SENG NOU

Secrétaire de séance